AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à Didier-Demanche et Cie, 4 décembre [1849]

Jean-Baptiste André Godin à Didier-Demanche et Cie, 4 décembre [1849]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Didier-Demanche et Cie∏ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation2 p. (437, 438)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Didier-Demanche et Cie, 4 décembre [1849], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27202

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction4 décembre 1849
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireDidier-Demanche et Cie
Lieu de destinationReims (Marne)

Description

RésuméGodin constate que la lettre de Didier-Demanche fils et Cie du 1er décembre 1849 ne donne pas satisfaction à sa demande du 29 novembre précédent. Aussi renonce-t-il à regret à leur expédier les marchandises qu'ils demandent et fait valoir que les autres maisons de Reims avec lesquelles il est en affaires n'ont pas contesté le nouveau tarif et l'abandon de la remise exceptionnelle. La seule faveur que Godin juge devoir accorder à Didier-Demanche fils et Cie est de le servir prioritairement quand la marchandise manque ; il ne souhaite pas expliquer pourquoi dans le nouveau tarif seuls certains prix ont baissé, mais il constate que Didier-Demanche fils et Cie n'a pas commandé les articles qui se trouvent en magasin [et dont le prix a baissé]. Il demande une réponse rapide pour savoir s'il peut disposer de la marchandise qui leur était destinée.

Mots-clés

<u>Conflit</u>, <u>Distribution des produits</u>, <u>Finances d'entreprise</u>, <u>Fonderies et manufactures</u> "Godin"

Lieux citésReims (Marne)

Informations biographiques sur les correspondant es et les personnes citées

NomDidier-Demanche et Cie GenreNon pertinent Pays d'origineFrance ActivitéCommerce

BiographieQuincaillier établi à Reims (Marne) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023

des que vous ne pensey pas desvir primira is objeto pueur votre compte je vies pries Me Bouillare in Montionet De passer they your we it en a besoin et pe d'our detar oblige de hu remetter ce quit venire preside fe vous fremen compte du transport que dous arter jung flyour les objets quel reprendres Me Barbet 6 aris 16 th 3 Je Luis desirua de savoir de je receviour buntal les modeles que je is an Temandes et je vous rappul en nieme Timps que se vous ai vemande que independamment du pied a lette de chemie ganterous warry retourne le croquis d que dut servir a lassemblage des fours facetact un secono modile de pied dans genre de muse que vous marin, fait figure pour aller are la partie Supereur Vous ne men avoy pur invarge preasely us madel paper yue de iroques de puis a lebasoire bientatie sur aute vous rues regue Sous quelques juis une nouvelle charpante que vous ouvera cans le gente de pied que pe vaix avaix Heims Messium Divier Semanche afts it is 4 x been Votre latter ou per courant one vonant pas datisfaction à la demande continue dans ma lettre du 29 évoulei je me duis vu contraint de me pas charger au voitureir que je suns de four partie pour vatre ville les objets qui vous itseent distinis forme les positions nottes et voter suponer me transhe par la difficulte

il est plus simple et plus rectionnel dette entende a lavanu que de se minager des supeto de discution, les autres moisons ave lesquelles je duis en relation d'affaire a liguins nont mullement pense queen convition accountille puese the remise question in presence view nourious farif it in mes unulavies atte consideration such word youer tout difference inter owns les conditions de faveur dans lisquelles not relations vous placent visa vis de mon etaisont de prusser activement lespidition de de empertant quand la Marchandia mangu Quane aux mulifs que mont fait baissey les pria de certains objets et a maintenir weis des aufus fin trous haamen in inetile mais pe peux vous faire remarquese que for revention no pas deffer pour vous defermine a me demande de ces objets que fai en magan comme in a moment pe ne wholever aucun des artieles que vous avely de demanches perthe Votre reponsor par la retour du warreur pour disposar or a que me with more Yeuller seguest Monsieur Chomme are moment ou ye vous avresse votre fire ge recois Notre lette du 3 de la difficulté principale pour vous expedier resulte du defaut d'occasions failes en sorte de m'indiquer un moyen de transport les de go on que ye peux vous expedier ent un rechaine dessus it salent for 94 30 pager les à tampons rondo for 95 maintenant avec piede ornés